

politiques publiques en la matière demeure le manque de données statistiques transfrontalières.

L'innovation, au sens large, peut se décliner entre innovation entrepreneuriale et innovation sociale :

- **L'innovation entrepreneuriale** concerne l'entreprise et se concentre sur le financement, le processus de production, le produit ou encore la livraison.
- **L'innovation sociale** répond à différents types de besoins sociaux (conditions de travail, apprentissage, santé, société civile, etc.) et concerne le fonctionnement des administrations territoriales.

L'innovation sociale étant difficile à identifier et quantifier, il est donc d'autant plus complexe d'identifier des bonnes pratiques transfrontalières. L'échange de connaissances interculturelles et les connaissances interpersonnelles en transfrontalier sont cependant un facteur important d'apprentissage de bonnes pratiques sur le territoire voisin et par conséquent un moyen potentiel d'innover dans le fonctionnement administratif ou dans divers domaines relevant de la compétence de collectivités (formation professionnelle, accompagnement de l'apprentissage, pratiques sanitaires et sociales, etc.).

L'innovation entrepreneuriale est beaucoup plus largement identifiable, car ses résultats économiques sont plus aisément quantifiables immédiatement (ventes réalisées, etc.). En transfrontalier, cette forme d'innovation peut se décliner par la constitution (appuyée ou non d'une intervention publique) de systèmes transfrontaliers d'innovation.

Ces systèmes regroupent différentes formes de coopération en matière de recherche et développement, de pôles de compétitivité (ou regroupements d'entreprises). L'innovation entrepreneuriale peut partir de la recherche fondamentale, à condition de mettre en place les conditions du transfert technologique, qui seul permet de passer des acquis de la recherche fondamentale à une innovation via le passage à la production et à la commercialisation.

La recherche et l'innovation constituent ainsi la thématique centrale d'un grand nombre de projets de coopération économique transfrontalière, avec deux préoccupations :

- fédérer de véritables circuits transfrontaliers de la connaissance et de l'innovation
- intégrer de manière accrue les entreprises à ces circuits.

En d'autres termes, le travail transfrontalier entre groupement d'entreprises (« interclustering ») et le transfert technologique sont fortement valorisés dans un souci de retombées économiques directes pour les territoires.

La démarche consiste à identifier les filières ou segments économiques communs aux deux versants de la frontière, localiser les acteurs impliqués dans ces filières sur le plan stratégique, scientifique (universités, centres de recherche), de l'accompagnement (chambres consulaires, agences de développement) et opérationnel (tissu entrepreneurial), déterminer les attentes et besoins de coopération transfrontalière entre ces acteurs, afin de mettre en place les outils de travail et d'échange permettant de

